



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE



www.p3a-algerie.org

Numéro spécial
Juillet-Décembre 2020

Le P3A,
Une démarche, des moyens et
des Résultats

Entretien avec M. Abderrahmane SAADI, Directeur National du Programme P3A



1- Monsieur le Directeur, votre installation à la tête du P3A date de juin 2019. Quelle appréciation portez-vous sur le programme, jusqu'à présent ?

J'ai l'immense plaisir d'assurer la direction de ce programme de coopération qui accompagne et met en œuvre l'Accord d'Association signé entre l'Algérie et l'Union européenne depuis juin 2019 et je ne peux qu'exprimer la satisfaction qui est la mienne de la façon dont se déploient et s'accomplissent toutes les activités liées à ce programme et ses différents instruments et qui illustrent l'esprit dans lequel se réalise la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne.

Le P3A a recours à des instruments développés dans le cadre de la politique européenne de voisinage à savoir : les jumelages Institutionnels, les TAIEX, les actions ponctuelles et SIGMA.

Depuis mon installation, il a été procédé au démarrage de huit (08) projets de jumelage au profit de différents secteurs : Finances, Enseignement Supérieur, Agriculture ; Transports, Ressources en Eau,... et nous avons clôturés avec succès deux (02) grands projets au bénéfice du service de l'Emploi et de la Direction Générale de la protection civile Algérienne. Je ne peux donc à ce stade qu'être satisfait de l'esprit de coopération qui a prévalu à la conduite de tous les projets et ce malgré le contexte particulier et les conditions difficiles induites par la pandémie que connaît le monde depuis mars 2020.

Je me réjouis particulièrement des pratiques de collaboration à distance instaurées entre les différents intervenants et de l'attachement de tous à faire prévaloir par-dessus tout, les impératifs d'efficacité.

2- Pourriez-vous nous dresser un inventaire des réalisations du P3A à travers ses 3 phases ?

A ce jour, nous avons enregistré avec satisfaction l'adhésion d'un grand nombre de secteurs à ce programme à travers une demande accrue de projets de coopération dans tous les domaines définies par l'AA et les différentes conventions de financement.

Le bilan des réalisations est démonstratif d'un engouement réel des administrations algériennes pour profiter des opportunités qui leur sont offertes pour le renforcement des capacités de leurs structures en sollicitant davantage des appuis techniques et ponctuels. Avec 30 projets de jumelages clôturés, 142 TAIEX et 106 Actions Ponctuelles réalisés durant 11 ans, nous ne pouvons qu'être satisfaits, sachant que le montage et la mise en œuvre de ces projets nécessitent la contribution de multiples acteurs pour leur réussite et la réalisation de l'ensemble de leurs activités.

Suite... >>>



3- Le P3A est un programme multisectoriel et pluri- instruments, quel bénéfice pour les administrations Algériennes après 11 ans de mise en œuvre de ce programme?

Durant les trois premières phases, il a été inscrit, la réalisation d'un grand nombre de projets visant l'acquisition de bonnes pratiques des Etats Membres et l'échange d'expertise et d' expériences et ce, à travers les demandes des différents départements ministériels et des organismes sous tutelle.

Notre contentement se mesure à la fin de chaque projet par les résultats obtenus qui peuvent être implémentés et adaptés pour l'amélioration et le développement des méthodes de travail au sein des administrations algériennes par acquisition du savoir-faire et l'expérience qu'offre l'expertise européenne.

4- Le P3A, clôturera bientôt sa troisième phase. Quelles sont vos attentes, d'ici à la fin de ce programme ?

La troisième phase sera clôturée durant l'année 2021 et nous sommes déjà projetés sur la quatrième phase où il est inscrit la

réalisation de :

- ◊ 11 projets de jumelage (tous en mise en œuvre),
- ◊ Plus 40 actions ponctuelles,
- ◊ Pas moins de 35 actions TAIEX.

Il faut noter que le nouveau programme « FAPP » (Facilité d'Appui aux priorités de partenariat) qui sera lancé en 2021, verra la mise en œuvre de sept (07) jumelages et avec un budget important pour la réalisation de projets d'assistance technique.

La convention de financement de ce projet a été signée en décembre 2019 et a subi les conséquences de la pandémie covid 19 pour sa concrétisation.

Il est à signaler que la crise sanitaire que vit le monde entier, a vu l'orientation du travail vers le digital où il a été enregistré un grand progrès de l'administration algérienne pour le travail à distance en améliorant ses méthodes de travail et ses interactivités avec nos différents partenaires des Etats membres de l'UE.



BIODIVERSITE, ACTIVITES HUMAINES ET COVID-19

Par : Zihad Bouslama & Mohamed Tahar Kimour Centre de Recherche en Environnement Annaba

« Tout ce qui arrive à la terre, arrive aux fils de la terre. Ce n'est pas l'homme qui a tissé la toile de la vie : il en est seulement un fil. Tout ce qu'il fait à cette toile, il le fait à lui-même ». Extrait d'un discours lors de négociations pour la vente de territoires indiens (Seattle ; 1854) de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)

Les personnes vivent dans une toile complexe, interconnectant différents composants de l'écosystème. Chaque composant joue un rôle important dans la toile, où tout changement dans sa structure ou comportement entraîne un changement global de la toile, produisant des conséquences positives ou négatives sur la biodiversité(1).

La nature à travers sa biodiversité apporte des conditions importantes pour une nourriture saine, de l'eau potable riche en éléments utiles à la préservation de la santé humaine et animale, et un cadre adapté à tous les composants de la toile. Elle purifie l'air respiré, atténue sa pollution, absorbe le CO₂, réduit l'impact des changements climatiques, etc...

A propos de la biodiversité, David Suzuki précise: "If we pollute the air, water and soil that keep us alive and well, and destroy the biodiversity that allows natural systems to function, no amount of money will save us". En d'autres termes, si nous polluons l'air, l'eau et le sol qui nous maintiennent en vie et bien, et détruisons la biodiversité qui permet aux systèmes naturels de fonctionner, aucune somme d'argent ne nous sauvera !

La cause principale de la perte de biodiversité peut être attribuée à l'influence des êtres humains sur l'écosystème mondial. En fait,

les êtres humains ont profondément modifié l'environnement, en exploitant directement l'espèce, par exemple par la pêche et la chasse, changer les cycles biogéochimiques et transférer des espèces d'une zone à une autre de la planète. Au cours des 50 dernières années, la population humaine a été multiplié par deux, l'économie mondiale quasiment par quatre et le commerce mondial environ par dix. Aujourd'hui, il faudrait 1,75 planète pour répondre aux demandes de l'être humain à la nature et plus d'espèces sont menaces d'extinction que jamais auparavant. (1)

Les activités humaines comme la déforestation ou le commerce d'animaux sauvages exposent l'Homme au contact de germes microbiens auxquels nous n'avons jamais été confrontés. Ce monde invisible pourtant nécessaire à l'équilibre de la biodiversité peut receler des agents pathogènes pour notre espèce. En effet les trois quarts des maladies infectieuses émergentes - le virus Ebola, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), le virus Nipah, la fièvre de la vallée du Rift, le syndrome respiratoire aigu soudain (SRAS), le virus du Nil occidental, la maladie virale de Zika et, maintenant, la COVID-19 - sont des affections transmises à l'homme par des animaux (sauvages ou domestiques) et sont dites zoonoses.

C'est ainsi que l'épidémie d'Ebola a été le résultat de déforestation, Provoquant l'urbanisation de la faune sauvage et par conséquent des contacts plus étroits avec l'homme. Emergence de la grippe aviaire et du virus Nipah est étroitement corrélée avec l'élevage intensif d'animaux : les volailles pour la première, les porcs pour la seconde. Quant à la COVID-19, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) jugerait que le virus se soit transmis de la chauve-souris à l'homme par l'intermédiaire d'un autre petit Mammifère (le pangolin) hôte présent dans un marché à Wuhan, en Chine :

Suite... >>>

Biodiversité et Covid-19

Dans (4), Vidal a souligné le lien entre COVID-19 et la santé planétaire où la COVID-19 est un exemple paradigmatique d'une maladie anthropocène. Il suit une séquence complexe impliquant la perturbation des systèmes naturels et socioéconomiques. La destruction des habitats naturels, l'extinction des espèces, la capture, la commercialisation et la consommation mal réglementées d'animaux non humains, ont favorisé la pandémie actuelle de COVID-19. A l'état actuel dans le monde, le nombre de cas Covid-19 a atteint les 64 millions de cas et le nombre de décès est estimé à 1500 000 cas (2).

La consommation de combustibles fossiles pour l'énergie, la déforestation et la conversion des habitats naturels en terres agricoles ou en élevage extensif sont parmi les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, et facilitent en même temps l'émergence de nouvelles zoonoses, comme le COVID-19 (Fig.1), avec un potentiel de pandémie. L'extraction de pétrole et de bois dans les zones de forêt primaire implique l'ouverture de routes dans les zones difficiles d'accès, favorisant le contact entre les humains et la faune notamment sauvage et facilitant la chasse et la consommation de viande de brousse.

La COVID-19 à Wuhan provenait d'animaux sauvages, dont la viande était vendue au marché de Hankou à Wuhan, dans lequel environ 120 animaux de 75 espèces différentes étaient commercialisés (3), certains d'entre eux vivants, comme les chiots de loups, de salamandres, de crocodiles, de scorpions, de rats, d'écureuils, de renards, de civettes et de tortues. Le premier groupe de patients atteints du COVID-19 à Wuhan était principalement des commerçants sur ce marché. Les circonstances de l'origine du COVID-19 sont similaires à celles du SRAS, une épidémie dans laquelle le premier groupe de patients était également des commerçants d'animaux sauvages dans la ville de Guangdong (3).

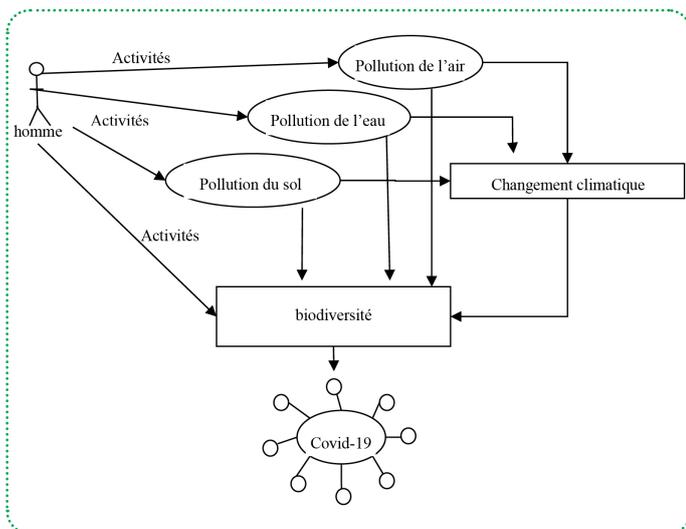


Fig.1. Interaction homme - biodiversité - environnement.



Faire avancer la frontière agricole pour répondre aux systèmes alimentaires actuels augmente la fréquence des écotones, domaines clés dans l'apparition de maladies infectieuses (5 et 6).

Conclusion

Les activités de l'homme (surexploitation de la terre, déforestation, fragmentation des habitats, Pollution polymorphe...) causent des changements majeurs dans le mode des communautés biologiques en affectant négativement la biodiversité ainsi que le fonctionnement des écosystèmes et en modifiant la structure et le comportement de la faune sauvage. La perte de la biodiversité a favorisé l'émergence de maladies infectieuses. et a largement contribué à la pandémie Covid-19.

L'année 2020 caractérisée essentiellement par la pandémie Covid19, ce « nanorganisme » a donné une leçon à l'humanité pour harmoniser des liens respectueux avec la nature et l'environnement.

Références

- 1- UESCO, Covid-19 et son lien avec la biodiversité, le trafic illégal des espèces sauvages, et la culturalité, Mexico, mai 2020.
- 2- Biodiversité and coronavirus, World Environment Day, Dec 2020.
- 3-Cristina O'Callaghan-Gordoa, and Josep M. Antó, COVID-19: The disease of the anthropocene, Environ Res. 2020 Aug; 187
- 4- Vidal J. ENSIA; 2020. Destruction of habitat and loss of biodiversity are creating the perfect conditions for diseases like COVID-19 to emerge.
- 5- Rohr J.R et al., Emerging human infectious diseases and the links to global food production. Nat. Sustain. 2019;2:445-456.
- 6- Civitello D.J. Biodiversity inhibits parasites: broad evidence for the dilution effect. Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A. 2015.

Jumelage ANEM – POLE EMPLOI : Un exemple de réussite



« ...le travail accompli ensemble par toutes les équipes a eu un impact réel et concret sur la modernisation du service public à l'emploi ».

Dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), l'Agence nationale de l'Emploi – ANEM – a **bénéficié d'un jumelage avec l'Agence Pôle Emploi Française** intitulé : « **Appui à la modernisation de l'Agence nationale de l'Emploi** ».

Ce jumelage, qui a débuté en août 2018, a été clôturé le 4 novembre 2020. Il avait pour objectif d'accompagner la modernisation du service public de l'emploi en Algérie et à renforcer sa capacité d'intervention.

Il s'est articulé autour de trois axes principaux : développer l'offre de services de l'ANEM en activant les moyens à distance pour les usagers du Service public de l'emploi de façon renforcée, optimiser l'usage des outils dont dispose l'ANEM afin d'assurer une meilleure évolution de ses services auprès des personnes en recherche d'emploi et installer une démarche d'ingénierie de formation permettant le développement des compétences des filières métiers de l'ANEM.

Financé à hauteur de 1 240.000 € par l'Union européenne, ce jumelage a mobilisé 41 experts Français pour 452 jours d'expertise, 9 formations / accompagnements pour 48 cadres et 20 conseillers à l'emploi ont été dispensés. (dont certaines en visioconférences).

Au final, l'objectif dans un projet de jumelage, est de **«changer la manière de faire, le «mind set»**. Et quelle meilleure réforme institutionnelle et création de capacités, que de doter et d'accompagner les cadres, notamment intermédiaires, pour qu'ils prennent confiance en eux et avancent dans les réformes



Par Madame
Kheira- SMATI-
FEDDAL
Cheffe de Projet

qu'ils veulent entreprendre et puissent convaincre leur hiérarchie de leur faire confiance **et leur apporter le soutien nécessaire pour accomplir et mener des actions concrètes au service de l'intérêt général !**

Le jumelage a atteint cet objectif non contractuel et c'est sans aucun doute le plus complexe à quantifier ! Il a aussi bénéficié d'une forte implication de l'ANEM et a permis d'obtenir d'ores et déjà de nombreux résultats qu'elle entend pérenniser et prolonger au-delà du jumelage.

L'ANEM qui organise et assure la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main d'œuvre en garantissant à tout demandeur et à toute entreprise un service de recrutement efficace et personnalisé, a ainsi déclenché grâce à ce projet, une dynamique de mise en conformité de ses activités avec les normes et les meilleures pratiques européennes. Elle s'est notamment dotée de processus formalisés pour les ressources humaines lui permettant de structurer son activité, de référentiel d'organisation des agences, d'outils de recensement des besoins de formation,

Suite... >>>

de protocoles d'entretien et d'identification des besoins de formation, et de mallettes pédagogiques pour la formation des futurs chargés d'organisation.

En effet, pendant plus de deux (02) ans de mise en œuvre effective de ce partenariat ; les deux cheffes de projet (Algérienne et Française) ont assuré le pilotage et le suivi du projet de jumelage en s'assurant de la bonne exécution de ses activités qui permettraient l'atteinte des résultats obligatoires assignés. L'appui des deux CRJ n'a pas été des moindres dans la coordination du jumelage et la mobilisation d'experts aux profils adéquats répondant ainsi aux besoins du projet.

Durant toute cette période, le travail accompli ensemble par toutes les équipes, a eu un impact réel et concret sur la modernisation du service public de l'emploi.

Désormais on doit capitaliser sur ce qui a été réalisé avec succès et généraliser les activités mises en place à l'échelle nationale. Sans reprendre dans le détail tous les résultats atteints par ce jumelage, il est nécessaire de souligner les principaux :

- ◊ Elaboration de 11 fiches projet formalisant les offres de service et d'un référentiel d'organisation des agences d'emploi.
- ◊ La constitution d'un corps de Conseillers à l'Accompagnement de l'Organisation CAO
- ◊ La mise en place d'une structure AMOA ;
- ◊ L'évaluation de la robustesse de la plateforme informatique et sa capacité à intégrer et porter les évolutions technologiques;
- ◊ Formation et développement du corps d'auditeurs et de contrôleurs

Il est clair que le programme a permis de mobiliser une expertise considérable pour contribuer au renforcement du secteur de l'emploi en appuyant les stratégies du Ministère dans les domaines de la modernisation et de la diversification des offres de services ou encore au renforcement et développement des compétences.

La question qui se pose désormais est comment faire fructifier encore plus ces acquis à l'avenir ?

Les résultats fixés ont certes été atteints, mais beaucoup de travail reste à faire pour répondre à la fois aux demandes de plus en plus pressantes du secteur tout en gardant à l'esprit, qu'in fine, tous ces efforts doivent permettre au demandeur d'emploi de concrétiser son projet professionnel et à l'employeur de disposer de force de travail opérationnelle et performante. Il est réconfortant de savoir qu'avec l'apport de chaque cadre, l'ANEM peut réaliser encore , en bâtissant sur l'existant ; beaucoup de choses à l'avenir.

Les activités du jumelage et la dynamique initiées, ont permis de conforter l'ANEM dans ses missions décrétales.

De nouveaux concepts, outils et méthodes de gestion ont été développés grâce à ce jumelage et permettent aujourd'hui à l'ANEM de se positionner stratégiquement dans :



- ◊ Le marché de l'emploi en mettant des offres de service en ligne pour les demandeurs d'emploi et des employeurs qui génèrent une rapidité dans les réponses, une traçabilité et de la transparence dans le traitement.
- ◊ diversification et optimisation de la connaissance des indicateurs du marché de l'emploi,
- ◊ Une organisation des agences qui s'adaptent à l'utilisation des nouvelles technologies et à une communication adaptée à l'environnement socio-culturel de chaque région.
- ◊ La dynamisation des bassins de l'emploi par un accompagnement personnalisé pour chaque usager de l'agence.
- ◊ Les changements de paradigme qu'impliquera le passage d'une gestion centralisée à une gestion locale, ne sera pas le moindre défi à relever par les hommes et femmes en charge de l'intermédiation.

Les actions du jumelage ont été plus qu'une formation, ce fut une confrontation d'expériences et de modes opératoires en tenant compte des spécificités nationales. Il ya lieu de souligner que l'accent a été mis sur l'appropriation des méthodologies, l'élaboration propre des outils, guides et référentiels et sur la mise en situation au travers d'exercices pratiques sur table.

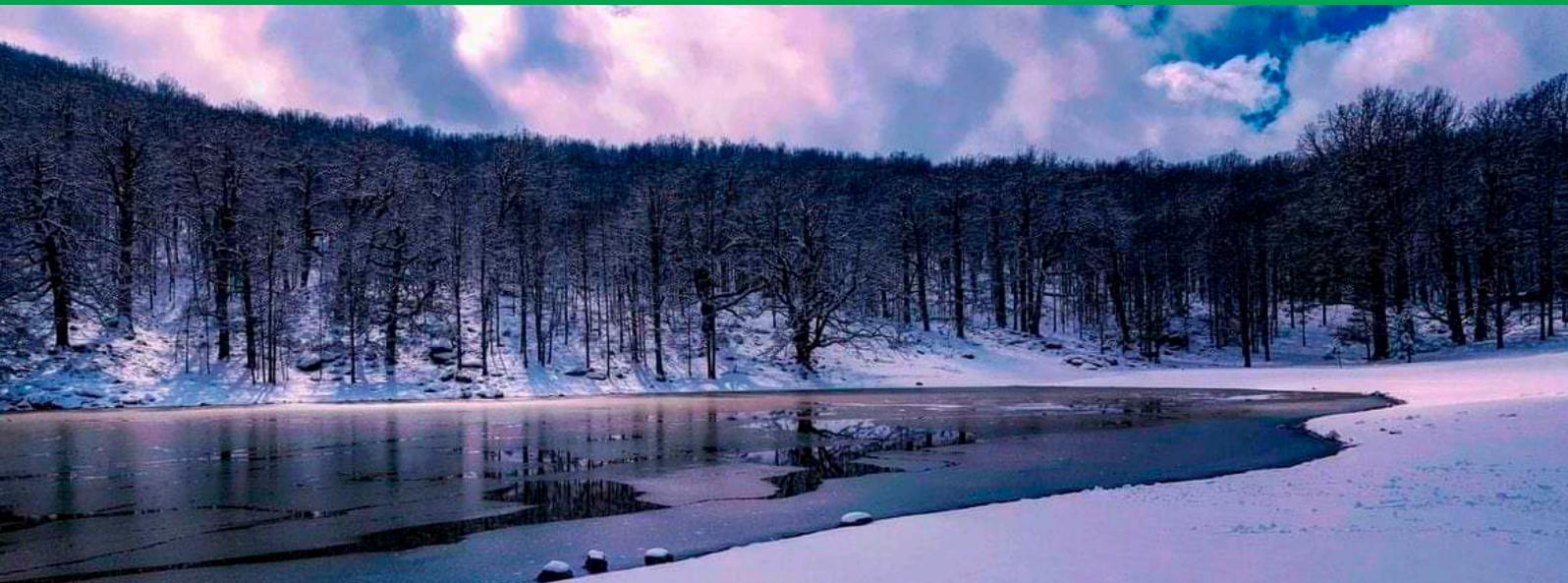
Le projet de jumelage s'emboîte complètement avec la stratégie de l'ANEM qui vise l'insertion à l'emploi des demandeurs d'emploi dans les **meilleurs délais possibles**.

Parmi les actions que l'ANEM doit mettre en œuvre à l'issue du jumelage pour pérenniser les résultats, on retiendra :

- ◊ La spécialisation des conseillers en conseillers entreprises et conseillers demandeurs)
- ◊ L'accompagnement personnalisé et spécifique des demandeurs d'emploi ;
- ◊ La cohabitation entre les services en ligne et les services en présentiel ;
- ◊ L'aménagement ou le réaménagement des espaces pour une agence du futur,
- ◊ Le management par résultats ;
- ◊ L'évaluation de la qualité des services offerts.

En conclusion, la clôture du jumelage « **Appui à la modernisation de l'Agence nationale de l'Emploi** » donne le relais à l'encadrement de l'ANEM pour développer davantage ses offres de services et s'imposer comme acteur axial sur le marché de l'emploi.

« APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE FORESTIÈRE »



Jumelage DGF : des activités et des résultats au-delà de la pandémie

Par Madame Ghania Bessah, cheffe de projet

Créée en juillet 1995 et dotée des attributs de puissance publique et d'une autonomie de gestion, l'administration des forêts, est représentée par la Direction Générale des Forêts au niveau central et par les Conservations des Forêts de wilaya, déployées sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de la localité.

Pour atteindre ses objectifs, la DGF s'appuie sur les établissements de conservation de la nature (parcs nationaux, centres cynégétiques et réserves de chasse), de recherche (L'institut national de la recherche forestière et l'ANN) et de formation.

Elle a pour mission principale :

- ◊ l'administration, la gestion durable du patrimoine forestier national et des nappes alfatières ;
- ◊ la préservation des ressources naturelles, la lutte contre l'érosion et la désertification ;
- ◊ la conservation des écosystèmes naturels, la gestion, la protection, la valorisation et l'exploitation durable de la faune et de la flore sauvages ;
- ◊ Le développement et la promotion des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers et autres espaces boisés.

1. Introduction au jumelage forestier

La Direction Générale des Forêts (DGF) est, de par ses missions de préservation, de promotion et de valorisation du patrimoine forestier algérien, résolument engagée dans une démarche de développement durable conformément à l'agenda 2030 de l'ONU. Ainsi, les objectifs de la Stratégie Nationale Forestière à l'horizon 2035 ont été définis en vue de servir les besoins environnementaux, sociaux et économiques du pays.

Le jumelage Institutionnel entre la DGF et un consortium européen, France - Italie, répond aux besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie forestière nationale, à travers un apport d'expertise et d'échanges d'expérience par les ministères chargés de l'Agriculture de ces deux pays et de nombreux établissements publics partenaires. Cet appui est complété par de l'expertise apportée par Swedish Forest Agency, permettant ainsi au jumelage d'offrir un large panel d'expériences et de savoir-faire adaptés.

Résultats attendus du projet:

Le jumelage est organisé autour de quatre volets, déclinés en activités :

Volet 1 : Définition et mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine et des produits forestiers, avec 3 activités :

Suite... 

1. Identifier des filières de valorisations, existantes et potentielles, assises sur le patrimoine forestier.
2. Construire des stratégies de filière et des propositions de projets pilotes ;
3. Configurer un inventaire forestier pour connaître et suivre l'évolution des ressources naturelles forestières.

Volet 2. Renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de pilotage stratégique et d'efficacité opérationnelle, avec 4 activités :

1. Préparer la modernisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux fonctions régaliennes et aux fonctions de gestion ;
2. Poser les bases d'une définition des missions de la DGF et d'une organisation territoriale cible ;
3. Améliorer le fonctionnement des différents réseaux liés à la DGF et à la gestion des ressources naturelles ;
4. Améliorer la communication de la DGF en interne, en externe et à l'international.

Volet 3. Définition et mise en place d'une politique d'amélioration continue des compétences, avec 3 activités :

1. Diagnostiquer, évaluer les besoins et définir la stratégie
2. Elaborer un plan pluriannuel de formation
3. Réaliser des formations de formateurs

Volet 4. Renforcement de la mise en œuvre des cadres stratégiques des accords multilatéraux, avec 2 activités :

1. Organiser le suivi des engagements internationaux de l'Algérie pour valoriser la contribution du secteur des forêts
2. Renforcer la compétence en ingénierie de projets internationaux, au bénéfice du secteur de la forêt et de la valorisation durable des ressources naturelles

Un démarrage des activités du jumelage dans le contexte de la COVID 19

Démarré le 23 février 2020 pour une durée de 24 mois, ce jumelage est doté d'une enveloppe budgétaire de 1 370 000 €, qui permettra la réalisation de 480 homme-jours d'expertise. Pour atteindre les 4 résultats assignés à ce projet, il mobilisera, environ 50 experts européens.

Une organisation a été mise en place par la désignation de chefs de volets du côté bénéficiaire et du côté du consortium, ainsi

que la désignation de chefs d'activités au sein de la DGF avec l'implication des structures sous-tutelle, de l'administration des forêts algérienne, au niveau local, pour travailler dans une ambiance d'échange et de renforcement de capacités et de complémentarité entre les volets.

Le premier comité de pilotage et les premières missions prévues en mars 2020 ont dû être reportés en raison de la crise sanitaire mondiale liée au covid 19.



En raison de l'évolution rapide de la pandémie, les deux chefs de projet ont décidé conjointement de suspendre le jumelage.

Pendant la suspension, qui a duré près de 5 mois, (du 5 avril au 1er septembre), les partenaires de ce projet ont continué de se mobiliser tant côté UE qu'algérien afin de préparer, notamment les termes de références des premières missions.

Le premier comité de pilotage, tenu le 28 septembre 2020 a marqué le redémarrage des activités du jumelage. Ceci a impliqué en conséquence, une reprogrammation des activités tenant compte de la spécificité du télétravail et des visioconférences.

Les missions de benchmarking comparant l'état des lieux en Algérie avec ceux de la France de l'Italie et de la Suède ont notamment pu être organisées efficacement par des séries de 2 à 4 visioconférences. Ces travaux de benchmarking ont aussi été propices, au fil des découvertes mutuelles, à la construction, pour chaque activité, d'équipes motivées et opérationnelles.

Les premières réalisations

La réalisation des activités du premier semestre du plan de travail aura donné lieu à l'organisation de 27 visioconférences entre mi-octobre 2020 et mi-janvier 2021.

Sur le volet 1 :

La première mission de l'activité 1.1 consacrée à l'agroforesterie a établi un benchmarking Algérie-France-Italie qui a démontré les vertus des systèmes et des pratiques d'agroforesterie vis-à-vis de la préservation des sols, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, priorités affirmées dans la stratégie forestière à l'horizon 2035. Cet état des lieux a orienté la DGF

Suite... >>>



vers la construction d'un plan national de développement de l'agroforesterie qui s'appuierait sur une démonstration par des projets pilotes de la viabilité économique et la durabilité de l'agroforesterie.

La deuxième mission de l'activité 1.1, en cours de réalisation, explore actuellement les pistes à envisager pour que l'écotourisme se développe en Algérie afin de mieux valoriser le patrimoine forestier tout en le préservant.

La première mission de l'activité 1.3 a permis de réaliser un benchmarking des inventaires forestiers réalisés en Algérie, en Italie, en France et en Suède avec un focus sur les sources de données (images satellites, photos aériennes, observations au sol...) et sur l'innovation en matière de télédétection. Il a en outre, montré comment un inventaire forestier permanent, donnant des informations régulières et comparables, permet à la puissance publique de piloter la stratégie forestière et la valorisation des produits et services fournis par les espaces forestiers.



Sur le volet 2 :

La première mission de l'activité 2.1 de préparation à la modernisation des textes juridiques et réglementaires a été bâtie en partant des problèmes concrets rencontrés par les gestionnaires des conservations forestières aussi bien dans le cadre d'exploitation des forêts (pâturage, plantes aromatiques, liège, chasse...) que dans le cadre de la protection des forêts afin de voir comment et en quoi une évolution du droit applicable pourrait contribuer à leur résolution. La réflexion engagée s'inscrit dans le contexte de la révision de la loi forestière de 1984 dont un avant-projet est déjà élaboré avec pour objectif une gestion durable du patrimoine national forestier. La deuxième mission de l'activité, en cours actuellement, explore l'appareil juridique mis en place en France pour faire face à des problèmes similaires.

La première mission de l'activité 2.3 d'amélioration du fonctionnement des différents réseaux liés à la DGF et à la gestion des ressources naturelles a consisté à réaliser un benchmarking Algérie, Suède et France sur le fonctionnement actuel des réseaux ornithologiques, botaniques et des réseaux axés sur le suivi de la santé des forêts.

CARTOGRAPHIE DES METIERS/REFERENTIEL DE COMPETENCES

Validation de la Typologie des métiers :
76 métiers
19 familles Professionnelles
3 domaines d'activités (Production, Soutien, Management)

Elaboration des modèles type de fiche métier et de fiche compétences

Définition d'une méthodologie d'élaboration des fiches métiers et des fiches compétences

Elaboration des fiches métiers et des fiches compétences prioritaires

FICHES REALISEES

- 10 fiches métiers et fiches compétences prioritaires réalisées et validées

Domaine d'activités de production :

Agent Patrimonial, Gestionnaire d'opération de reboisement, Gestionnaire d'opération d'exploitation, Aménagiste des forêts, Gestionnaire d'opération de sylviculture, Gestionnaire des aires protégées,

Domaine d'activités de Soutien :

Gestionnaire des affaires du personnel, Comptable,

Domaine d'activités de Management :

- Manager Opérationnel (Chef de CDF), Manager stratégique (Chef de Division).

- 30 fiches métiers ont suivi et ont été finalisées et validées



Sur le volet 3

La première mission de l'activité 3.1 a permis d'engager le travail de diagnostic sur le besoin d'amélioration des compétences au sein de la DGF. Partant des rôles actuels du service des ressources humaines et des écoles forestières, le travail de diagnostic, nourri par les expériences de gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPEC) en France, a proposé d'intégrer dans l'état des lieux les nouveaux enjeux et les nouvelles compétences à créer ou à renforcer ainsi que le besoin de mise en place d'un management par les compétences.

Sur le volet 4

La première mission de l'activité 4.1 a permis de dresser, avec la participation des points focaux, des accords multilatéraux pour l'environnement, un état de l'ensemble des engagements internationaux pris par l'Algérie qui concernent le secteur forestier. Afin d'atteindre l'objectif d'intégrer les axes stratégiques de ces engagements dans la stratégie forestière de l'Algérie, une matrice de suivi et de progrès mobilisant les indicateurs de résultat liés à ces engagements est en cours de construction. Parallèlement à ce travail, la Direction suédoise des forêts a présenté la gestion des projets et engagements internationaux en Suède.

La première mission de l'activité 4.2 a permis de partager avec les points focaux les notions de base de l'ingénierie de projets internationaux.

Discussion sur les contenus et le plan du document « état des lieux »

- Le plan opérationnel d'amélioration des compétences:**
 - La formation des pilotes de la fonction DGF
 - La formation des managers
 - La formation des formateurs
- Les missions, la stratégie:**
 - Historique
 - Nouveaux enjeux - axCC
 - Transformations à opérer
- Les outils de l'amélioration des compétences:**
 - Le management par les compétences
 - La mise en place de la formation dans la stratégie de l'Etat
 - Les compétences des métiers, connaissances
 - La DGF des forêts
- Les objectifs d'amélioration des compétences:**
 - Compétences prioritaires à créer ou renforcer
 - Publics prioritaires

Appui au renforcement des capacités de la Direction Générale des Forêts dans la mise en oeuvre de la strat.



JUMELAGE : “APPUI AU MINISTÈRE DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE”



Satisfaction des partenaires par le projet de jumelage entre l’UE et le MESRS

L’objectif de cette initiative est de soutenir le Ministère Algérien de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) pour renforcer les compétences pédagogiques des enseignants-chercheurs et la capacité de gestion de l’administration.

Il est financé par l’Union européenne avec un budget de 1.600.000 euros et s’étale sur une durée de 30 mois, dont 17 mois se sont déjà écoulés, avec une brève suspension causée par la Covid-19.

À ce jour, 17 missions hebdomadaires ont été réalisées avec l’intervention de 49 experts des universités espagnoles et la présence d’un grand nombre de responsables algériens de l’enseignement Supérieur.

de prestige de l’État Espagnol, avec des participants de nombreuses universités algériennes, choisis par le MESRS, eux-mêmes chefs d’équipe ou des responsables de domaines de connaissances, pour partager des expériences dans les domaines de la méthodologie éducative, la formation des enseignants et la gouvernance des universités.

L’implication des deux équipes, la qualité de la formation et le dynamisme de l’action des participants, qui visent l’essaimage, ont permis la réussite d’une action indéniable de fort profit pour la mise en marche des systèmes de formation de qualité, en modalité hybride (présentielle et en ligne). L’ingénierie pédagogique et l’implémentation des nouvelles technologies dans l’enseignement supérieur est l’enjeu de l’avenir et le grand défi de nos jours, tel qu’on a pu le constater au temps de la pandémie.

Des données et des chiffres

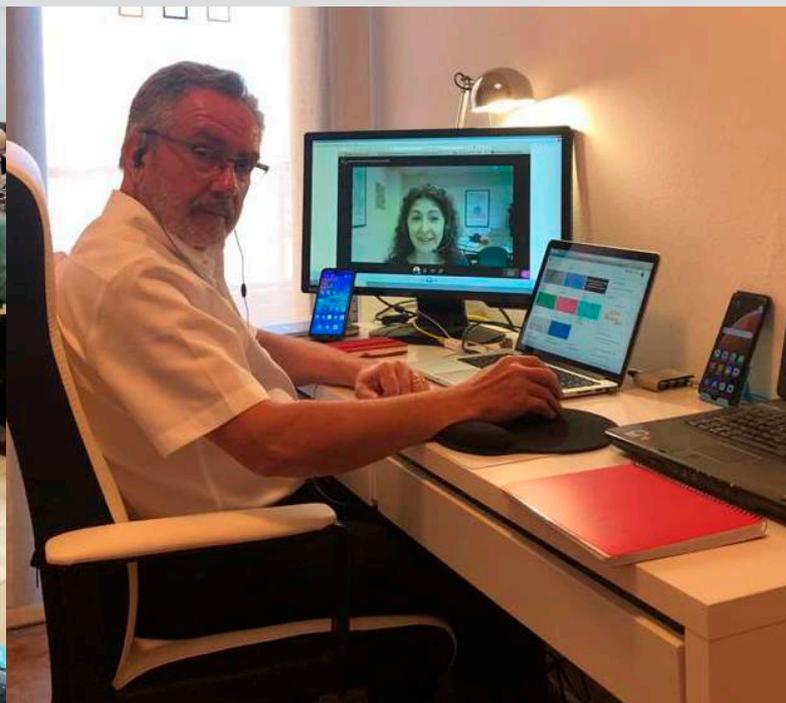
Jusqu’en décembre 2020, le projet a réalisé dix-sept (17) missions hebdomadaires avec la participation de quarante-neuf (49) experts.

Nombreuses ont été les missions qui ont fort impacté le MESRS. Citons, par exemple, celles portant sur les mesures Covid appliquées aux méthodologies d’apprentissage, au plan de formations, aux espaces architecturaux universitaires pour une rentrée sûre ; l’action formative sur l’employabilité; l’évaluation

Un an et demi après avoir initié le projet de Jumelage “Appui au Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique” de l’Algérie, les partenaires sont satisfaits des résultats. La période de pandémie **n’a pas pu retarder la mise en œuvre de ce projet**, bien au contraire ; nous avons tiré de la force de la faiblesse, en d’autres termes, nous avons **fait de la nécessité une VERTU**.

La procédure virtuelle utilisée depuis le mois de juillet 2020, à travers un campus virtuel et un système de visio-conférence (Blackboard Collaborate), a permis de rassembler des experts

Suite... >>>



de la qualité ; l'enjeu de la formation en ligne ; l'apprentissage par le service ; les relations internationales ou la dernière de l'année 2020, sur les sources d'information scientifique et les techniques de recherche.

L'Université de Valladolid est le principal moteur de l'action de formation, mais elle compte sur l'appui des autres universités de la Communauté autonome de Castille-Léon (Université de Burgos, Université de Léon et Université de Salamanque), de l'Agence pour la Qualité du Système universitaire de Castille-Léon, de la Fondation générale de l'Université de Valladolid et bien d'autres universités de l'État espagnol (Alicante, Autonome de Madrid, Complutense de Madrid, Málaga, Murcie, Pays basque, Cadix...).

◇ Partager et promouvoir les connaissances orientées vers l'invention et l'utilisation des techniques d'apprentissage et des ressources didactiques, la formation des enseignants, la gouvernance universitaire et la recherche pédagogique.

Direction et coordination du projet

Le projet européen est dirigé par Mme. Pilar GARCES (cheffe de projet espagnole) et Mme. Meriem BEDJAOUI (cheffe de projet algérienne), M. Antonio BUENO (Conseiller Résident de Jumelage, CRJ) et Mme. Amina BENBERNOU (Homologue du CRJ).

But et objectifs

Le projet européen a pour but d'améliorer l'enseignement supérieur et de promouvoir la création d'un espace mondialement compétitif de la connaissance.

Il a pour objectifs de :

- ◇ Renforcer et promouvoir la diffusion et la visibilité des avancées dans le domaine de l'ingénierie pédagogique auprès des enseignants, des chercheurs, des institutions, des administrations et des responsables en charge des domaines d'intervention.
- ◇ Offrir une vision actuelle et future sur le thème de l'ingénierie pédagogique dans le monde universitaire.
- ◇ Présenter une perspective d'enseignement supérieur de qualité pour contribuer au développement de l'économie, et promouvoir la création d'un espace concurrentiel à l'échelle mondiale de l'économie de la connaissance.

Financement et durée

Le projet est financé par l'Union européenne avec un budget de 1.600.000€, et compte aussi sur l'appui économique du MERS pour les actions de gestion interne.

Le projet a démarré en Juillet 2019 et la durée prévue est de 30 mois (une prolongation est prévue pour la récupération des semaines perdues au début de la pandémie).

Actions futures

Les résultats du projet (expertises et actions des participants algériens) feront l'objet d'une publication internationale d'impact. Le MESRS, à travers la Direction Générale de la Coopération internationale, et le Projet, préparent également une collaboration pour l'organisation d'un Congrès international virtuel d'Ingénierie pédagogique à Alger, qui comportera des sessions en présentiel (conférences de grands experts) et des communications virtuelles.

Dans l'immédiat, le projet se prépare pour le séminaire Mi-parcours dans les semaines à venir.



Quand les virus d'origine animale contaminent l'homme

« Selon les estimations des trois organisations mondiales, l'OMS, l'OIE et la FAO, qui travaillent en collaboration pour une seule santé, 75 % des maladies émergentes décrites chez l'homme sont d'origine animale »

L'initiative mondiale «One Health» (une seule santé) définit le concept d'une médecine globale pour l'être humain, l'animal et l'environnement. Les désignations des maladies telles que «grippe aviaire» ou «grippe porcine», nous rappellent que le monde animal est un réservoir naturel de possibles souches de virus pathogènes pour l'être humain.

Pour que l'impact et les risques pour les animaux et les humains soient réduits au minimum, il est essentiel que le secteur de la santé animale puisse jouer un rôle de premier plan dans la surveillance des agents pathogènes chez les animaux, dans l'analyse des données et dans le partage de ces informations avec les partenaires de santé publique.

Le développement des maladies infectieuses émergentes, constaté depuis plusieurs décennies, semble être voué à se poursuivre. L'épidémie actuelle du SRAS-CoV-2, et les alertes liées à l'émergence possible d'un nouveau virus grippal d'origine aviaire transmissible d'homme à homme montrent bien l'actualité de cette menace.

Deux épidémies mortelles survenues en 2002 (SRAS-CoV-1) et en 2012 (MERS-CoV) étaient liées à des coronavirus émergents hébergés par des animaux (civette, dromadaire) et soudain transmis à l'homme. Alors que l'épidémie du coronavirus SARS-CoV-2 continue de se propager dans le monde, des recherches sont en cours pour identifier l'origine du virus et l'existence d'un possible réservoir animal.

Selon les estimations des trois organisations mondiales, l'OMS, l'OIE et la FAO, qui travaillent en collaboration pour une seule santé, 75 % des maladies émergentes décrites chez l'homme sont d'origine animale. L'évènement clef de l'émergence d'une nouvelle maladie infectieuse est le franchissement de la barrière d'espèces. Ce passage inter-espèces est favorisé par de nombreuses circonstances : variations environnementales

Par : Docteur
Assia AIT-AISSA



et climatiques, adaptation de l'agent pathogène à la nouvelle espèce hôte et échappement au système immunitaire.

Par ailleurs, le mouvement des agents pathogènes, des vecteurs et des hôtes animaux peut influencer la survenue de nouvelles maladies infectieuses humaines avec réservoir animal. Ces mouvements peuvent, par exemple, se produire lors des mouvements naturels d'animaux, y compris des oiseaux migrateurs. La migration saisonnière des oiseaux sauvages est l'un des plus spectaculaires phénomènes de la nature.

Cependant, elle représente un risque accru d'exposition à des hôtes réservoirs et des vecteurs d'agents pathogènes, ainsi qu'à l'apparition de nouveaux foyers de maladie endémiques le long des routes migratoires. De plus, le stress physiologique associé à la migration, est un facteur de risque d'immunosuppression et sensibilité accrue aux maladies infectieuses. Pour certains oiseaux, le stress de la migration peut entraîner la réactivation d'infections latentes chez les porteurs sains.

Les oiseaux sauvages sont connus pour être des réservoirs de plusieurs agents responsables de maladies infectieuses émergentes, notamment les arbovirus tels que le virus du Nil occidental (West Nile), le virus de la grippe type A, les bactéries pathogènes entériques et les bactéries résistantes aux traitements.

Suite... >>>

Les virus de la grippe type A sont parmi les virus les plus difficiles qui menacent la santé humaine et animale. Ces virus à génome ARN sont capables de se répliquer par réassortiment génétique entre plusieurs génomes de virus grippaux lorsqu'ils infectent la même cellule hôte, aboutissant à une cassure génétique qui génère un nouveau virus à génome hybride. Ce dernier peut alors franchir la barrière des espèces en cas de contact direct et prolongé de l'homme avec un animal malade dans un espace confiné, et évoluer vers une forme hautement pathogène pour l'homme en se propageant sans peine d'une personne à une autre. Un tel événement pourrait être à l'origine d'une flambée de grippe à l'échelle mondiale (une pandémie) comme celle observée en 2009 causée par le virus de la grippe pandémique A (H1N1) et celle apparue dix ans après en 2019, et qui sévit toujours, à savoir le Covid 19.

Des études sur l'écologie des virus de la grippe type A ont établi que les oiseaux sauvages aquatiques (canards, oies, cygnes, ... etc.) sont la source de tous les virus de la grippe retrouvés chez l'homme et l'animal. La compréhension de l'écologie des virus grippaux particulièrement chez les oiseaux sauvages migrateurs est impérative si nous voulons trouver des moyens pour intervenir à réduire ou prévenir les catastrophes des pandémies.

Les épidémies mondiales de gripes aviaires ont mis en évidence le rôle spécifique des oiseaux migrateurs dans la transmission du virus. En Algérie, ces oiseaux sauvages ne sont pas soumis à un contrôle des maladies infectieuses, en dehors des enquêtes vétérinaires sur site après découverte de carcasses d'oiseaux (cas de la grippe aviaire H7N1 dans la wilaya de Ghardaïa en novembre 2016).

Risque d'introduction du virus de la grippe aviaire hautement pathogène en Algérie par les oiseaux migrateurs : objet d'une mission TAIEX.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite une de nos études récentes, dont l'objectif principal est d'évaluer le risque d'introduction en Algérie du virus de la grippe aviaire hautement pathogène par les oiseaux migrateurs. Une étude récente (2014-2018) réalisée pour la première fois en Algérie dans le cadre de la préparation d'une thèse de Doctorat en Ecologie de la Santé, en collaboration avec le Centre National de Recherche en Environnement à Annaba et l'Institut IZSLER de Forlì-Italie, a révélé la présence du virus de la grippe aviaire faiblement pathogène chez trois espèces d'oiseaux migrateurs hivernant au Parc National d'El Kala dans le nord-est de l'Algérie: le Canard pilet, la Foulque macroule et le Canard souchet. Ces espèces d'oiseaux d'eau déjà été notifiées par l'OIE entre 2016 et 2017 comme infectées par le virus de la grippe aviaire hautement pathogène (H5N8) en Tunisie et en Egypte. En analysant les couloirs de migrations de ces espèces de canards et foulques, nous pouvons dire qu'il y a un risque probable d'introduction de ce virus hautement pathogène en Algérie.

L'objectif de la mission TAIEX sollicitée auprès du P3A, est de bénéficier du savoir-faire européen dans la lutte contre la propagation continue dans le monde du virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP). Il s'agira d'entreprendre avec les experts de l'UE une évaluation des

risques d'introduction en Algérie de l'IAHP par les migrations saisonnières des oiseaux, en collaboration avec des experts Algériens de l'ornithologie et des spécialistes de la santé publique et des zoonoses. La mission de l'expert européen qui sera mobilisé pour cette mission, sera d'aider à mettre en œuvre une stratégie avec une méthodologie pertinente pour la manipulation d'oiseaux sauvages vivants et morts conformément aux règles de biosécurité pour la manipulation des agents infectieux hautement pathogènes.

Le choix de la zone de surveillance de l'introduction du virus IAHP se porte sur le nord-est de l'Algérie, précisément le Parc National d'El Kala (PNEK) vu sa position charnière dans les systèmes de migration des oiseaux entre l'Europe et l'Afrique. Le PNEK est le plus important site d'hivernage ornithologique du bassin méditerranéen, ses zones humides accueillent chaque hiver des dizaines de milliers d'oiseaux venant de pays d'Europe et d'Asie affectés par le virus de la grippe aviaire.

Ainsi, il sera possible avec l'aide de l'expert européen, d'engager sans tarder des mesures de contrôle et surveillance des oiseaux migrateurs afin d'empêcher la propagation de la maladie aux volailles élevées en plein air à proximité immédiate d'habitats humides hébergeant des populations d'oiseaux d'eau potentiellement impliquées dans la propagation du virus de la grippe aviaire dans l'environnement. Si le virus détecté au PNEK arrive à s'introduire dans ces élevages de volaille, il peut se répandre rapidement avec un risque d'évoluer en virus hautement pathogène, ce qui constitue une menace pour la santé humaine par contact direct ou indirect avec de la volaille infectée, avec également un risque de réassortiment du virus avec un autre virus de la grippe humaine, et évoluer en virus pandémique.

Ainsi, une surveillance au niveau des sites de regroupement des oiseaux migrateurs s'impose afin de fournir une alerte précoce aux autorités compétentes en cas de détection du virus de la grippe aviaire dans ces populations d'oiseaux.

Contenu de la mission TAIEX :

La mission TAIEX, portera sur :

- ◊ Une (01) formation de 05 jours sur le terrain PNEK (nord-est de l'Algérie) qui concernera :
- ◊ Les techniques de capture d'oiseaux sauvages aquatiques : construction des pièges de type corral ou pièges à appât (nasse sur terrain ou dans les eaux peu profondes).
- ◊ Les techniques de manipulation des oiseaux vivants ou morts pour effectuer des prélèvements cloacaux et/ou oro-pharyngés pour tester la présence des virus de la grippe aviaire.
- ◊ L'application des procédures de biosécurité sur le terrain et modalités de transport des échantillons infectieux au laboratoire pour l'analyse.

COOPERATION BILATERALE AVEC L'INSTRUMENT SIGMA/OCDE :



L'exemple réussi de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (DGFPPRA)

Dans le cadre de sa coopération technique avec l'Union européenne (UE), la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (DGFPPRA), mène des actions significatives depuis 2011 avec le Programme d'Aide à l'Amélioration des Institutions publiques et des Systèmes de Gestion, également connu sous l'acronyme « SIGMA », en coordination avec la Délégation de l'UE et sous l'égide de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (UG-P3A), placée sous la tutelle du ministère du commerce et dont l'objectif principal est d'accompagner et de faire réussir la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne.

L'objectif principal recherché à travers cette coopération, est le renforcement des capacités institutionnelles, pour bien mener les réformes en cours, notamment en termes de développement des ressources humaines et de modernisation de l'administration publique.

De par ses missions et ses compétences transversales, la DGFPPRA a fait bénéficier à ces formations, outre ses cadres centraux et locaux, les représentants de l'ensemble des départements ministériels, les membres du comité de pilotage du plan national

de simplification des procédures administratives, présidé par la DGFPPRA, les membres de l'observatoire du service public, ainsi que les représentants de la Présidence de la République, des Services du Premier Ministre et du Secrétariat Général du Gouvernement.

Les séminaires en question ont été animés par de nombreux experts des pays de l'Europe et de l'OCDE, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Suède, le Portugal,...etc.

C'est ainsi que depuis 2012, la DGFPPRA a organisé, conjointement avec SIGMA, sept (07) séminaires ci-après cités, autour de la gestion des ressources humaines et l'amélioration de la prestation des services publics, fournis par l'administration aux citoyens :

- ◇ le système d'information des ressources humaines (SIRH) (décembre 2012);
- ◇ le recrutement dans la fonction publique (novembre 2013);
- ◇ le système de formation dans la fonction publique (novembre 2014);
- ◇ la sensibilisation de l'administration publique à la qualité des services rendus aux citoyens (septembre 2016);
- ◇ le processus et la gestion de la qualité des services publics en Algérie (septembre 2017);
- ◇ la simplification et la dématérialisation des procédures administratives : principes, processus et méthodologie (février 2018);
- ◇ la mise en pratique du guide méthodologique de simplification et de numérisation des procédures administratives (décembre 2018).

Suite... >>>

Ces séminaires ont permis d'échanger les bonnes pratiques observées dans les pays membres de l'OCDE, notamment en matière d'outils adaptés pour faire progresser la qualité de la GRH dans les services de l'Etat ainsi que dans le domaine d'accompagnement du processus, de la simplification des procédures administratives destinées à faciliter la vie aux usagers des services publics et à répondre à leurs besoins et attentes.

Les échanges d'expérience qui ont eu lieu entre les différents bénéficiaires de ces séminaires et les experts SIGMA, que se soit dans le domaine de la valorisation des ressources humaines ou en matière de réforme et de modernisation de l'administration publique, notamment à travers la simplification et la dématérialisation des procédures administratives, ont sans aucun doute, contribué à l'amélioration des connaissances des bénéficiaires sur l'ensemble des thématiques abordées dans ces séminaires et devraient leur permettre, en tant qu'acteurs impliqués dans le processus de la réforme en cours, de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en matière de développement des ressources humaines et de modernisation du service public.

Plus précisément, cet échange d'expérience, et de l'avis des deux parties (algérienne et européenne) a été riche et positif à tous points de vue. Il a permis notamment :

- ◊ de s'imprégner de l'expérience de plusieurs pays européens sur des thématiques qui connaissent des réformes en cours, tels que l'introduction des TIC ou la modernisation du système de recrutement, de la formation des fonctionnaires et de l'amélioration de la qualité du service public ;
- ◊ de mieux connaître les différentes législations européennes en vigueur dans les domaines des thématiques soulevées ;
- ◊ de se situer par rapport aux standards et normes en vigueur dans les pays membres de l'UE et mesurer les écarts constatés dans certains domaines en question ;
- ◊ d'engager des réflexions conjointes et interactives entre experts européens, cadres de la DGFPPRA et des différents secteurs participants, sur les principaux défis et les voies à suivre en matière de réforme d'administration publique.
- ◊ de réfléchir sur la création d'un réseau informel d'apprentissage et d'échange continu entre les participants qui transcende les niveaux hiérarchiques et sectoriels et permette un dialogue libre et surtout continu autour des bonnes pratiques.

L'évaluation réalisée auprès des bénéficiaires, notamment à l'issue des séminaires ayant abordé le domaine de la simplification administrative et de la qualité des services dispensés aux citoyens, a montré que les participants ont été globalement satisfaits de ses séminaires, elle a dévoilé également qu'ils souhaiteraient plus d'approfondissement en ce qui concerne la qualité d'accueil et l'amélioration de la qualité du service public.

Leurs demandes portent notamment sur une suite éventuelle concernant certains aspects tels que :

- ◊ l'exposé d'études de cas de changement réussis ;
- ◊ un accompagnement plus individualisé de leurs actions déjà entreprises ;
- ◊ la présentation d'outils susceptibles d'être employés dans leurs démarches ;
- ◊ des conseils pour la formation du personnel et la diffusion des bonnes pratiques ;
- ◊ des études de cas relatives à la démarche processus.

S'agissant des perspectives de coopération avec SIGMA et à la lumière des orientations contenues dans le plan d'action du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la poursuite de la modernisation de la gouvernance, la DGFPPRA, envisage d'engager, dans le cadre de ses attributions, des actions de consolidation du processus de modernisation de l'administration publique, déjà enclenchés.

Ces actions qui pourraient être soutenues par un accompagnement de l'expertise SIGMA, porteront sur les domaines suivants :

- ◊ l'adoption d'une charte de la qualité des services publics ;
- ◊ la simplification administrative (inventaire, manuels et numérisation des procédures administrative) ;
- ◊ l'approche par les compétences dans la gestion des ressources humaines ;
- ◊ la réorganisation de l'administration dans une logique de gestion axée sur les résultats.
- ◊ l'éthique administrative, la déontologie et les codes de conduite des agents publics.



Tel est succinctement présenté, la coopération bilatérale avec l'outil SIGMA ainsi que ses perspectives.

Moncef BEDAIRIA
Sous-directeur de la coopération et des relations extérieures
Point focal DGFPPRA



LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.



CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 23.79.50.01/02 Fax : +213 23.79.50.03

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : <https://www.facebook.com/programmep3a>
Twitter : https://twitter.com/p3a_algerie
Chaîne Youtube : P3A Algérie
Flickr : <https://www.flickr.com/p3a>



Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org